



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 juillet 2010
D - 20100418

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/07/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 juillet Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, (quitte la séance de 15 h 50 à 16 h 50) M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (présent jusqu'à 16 h 40), Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Fabien ROBERT, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Constance MOLLAT, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Equipements sportifs. Modification des tarifs d'utilisation. Avis. Autorisation.

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux sont soumis à votre approbation.

Pour la saison 2010/2011, nous soumettons donc à votre agrément l'application des dispositions ci-après concernant les équipements gérés directement par la Ville de Bordeaux.

STADES ET SALLES DE SPORTS

I – Evolution des tarifs existants :

Manifestations à entrées payantes

1°/ Lorsqu'elles sont organisées par les Associations et Clubs Bordelais, la location est constituée par un prélèvement égal à 2% de la recette déduction faite des taxes.

2°/ Lorsqu'elles sont organisées par d'autres instances (Associations ou Clubs non Bordelais, Fédérations, Liges et Comités), la location est constituée par un prélèvement égal à 4% de la recette, déduction faite des taxes.

3°/ Lorsqu'il s'agit de stages, la redevance fixée actuellement à 312 euros par journée est portée à 318 euros (+ 2%).

Location de matériel

	Tarif Actuel	Nouveau tarif
Ring de boxe	183 €	187 € (+2%)

II – Création de nouveaux tarifs :

Le sport relevant des clubs d'entreprises.

Au regard de l'utilisation importante de certains équipements sportifs, et notamment d'une croissance forte de certaines activités de sport Entreprise qui entraînent des frais supplémentaires de gestion pour la collectivité, il nous a semblé opportun de solliciter une participation à ces structures qui peuvent solliciter des ressources auprès de leurs sociétés de rattachement. La participation demeure symbolique puisqu'elle représente 20 % du coût d'exploitation dans le tarif moins favorable et 5 % en cas d'activité importante.

Il s'agit de veiller, par l'application d'une tarification, à modérer les nombreuses demandes qui pèsent sur les coûts d'entretien de nos équipements, en raison notamment de la difficulté ou de la réticence de certaines communes de la CUB à proposer des équipements aux entreprises, ou encore au regard de la tarification existante à ce titre sur certaines communes voisines, ce qui incite des clubs d'entreprises à solliciter exclusivement la Ville de Bordeaux en raison de la gratuité d'utilisation qui prévalait jusqu'alors.

Par ailleurs, les missions de service public qui incombent aux clubs sportifs pratiquant dans le cadre du championnat fédéral ne s'appliquent pas dans le cadre du championnat d'entreprise. En effet, les équipes participant à ce championnat n'ont pas d'obligations de formation ou d'équipes de jeunes à développer, contrairement aux clubs sportifs « civils ». La pratique dans le cadre du championnat d'entreprise relève donc essentiellement de la politique de ressources humaines de l'entreprise, et il est dès lors normal que celle-ci participe aux coûts d'entretien de l'équipement public.

Pour rester dans la logique de notre politique de tarification globale sur nos équipements sportifs, une distinction sera faite vis à vis des entreprises dont le siège social est à Bordeaux, lesquelles bénéficieront d'une remise de 30% des tarifs qui vous sont présentés ci-dessous.

Tarif sports collectifs extérieurs entreprise

Forfait une équipe à l'année (hors périodes de fermeture des équipements)	500 €
Forfait deux équipes à l'année (hors périodes de fermeture des équipements)	800 €
Forfait trois équipes à l'année (hors périodes de fermeture des équipements)	1000€
L'équipe supplémentaire engagée à l'année	150 €

Tarif salles sport entreprise

Forfait jusqu'à 4 heures hebdomadaires (hors périodes de fermeture des équipements)	500 €
Forfait jusqu'à 6 heures hebdomadaires (hors périodes de fermeture des équipements)	800 €
Forfait jusqu'à 8 heures hebdomadaires (hors périodes de fermeture des équipements)	1000 €
Le créneau de 2 heures supplémentaire au-delà de 8 heures :	100 €

Lorsque les clubs sportifs d'entreprise souhaitent organiser un rassemblement sportif sur les équipements, l'aire de jeu est mise à disposition au tarif stage (soit 318 € par jour pour 2010/2011).

La Ville souhaite également officialiser la gratuité des activités sportives mise en oeuvre par les partenaires institutionnels de la ville (Pompiers, Police, Gendarmerie, Armée, ASLMB) qui ne sont donc pas concernés par ces tarifs.

De même, les activités sportives relevant du secteur médical et socio/éducatif sont exonérées des tarifs de location

Tarif spécifique salon d'honneur Chaban Delmas

La ville de Bordeaux est très souvent sollicitée pour l'accueil de séminaires entreprises et activités commerciales à l'intérieur du prestigieux salon d'honneur du stade Chaban Delmas. Afin de faciliter ces accueils qui participent à la notoriété de la ville de Bordeaux mais engendrent des coûts d'exploitation supplémentaires pour les services municipaux, il est proposé de créer un tarif de 700 € par jour (salle sans aménagement et sans nettoyage).

PISCINES

Je vous propose une augmentation de 2% concernant les tarifs des piscines à l'exception de tarifs créés l'an passé afin de décliner la politique sportive municipale. Il s'agit :

- du tarif famille* pour favoriser la pratique familiale et l'accessibilité aux familles nombreuses notamment.

* La famille est une entité d'au moins 3 personnes soit
2 parents + 1 enfant
OU
1 parent + 2 enfants
= 3 Euros + 1 Euro par personne supplémentaire

- du tarif personnel municipal (1 Euro) pour encourager la pratique des agents et répondre à une forte demande

- du tarif Ecole Municipale de Natation (EMN) à vocation de « passerelle avec les clubs » (10 Euros le trimestre)
- de la gratuité pour l'EMN "savoir nager" visant à effectuer un cycle complémentaire aux cycles de natation scolaire pour les enfants n'ayant pas acquis les bases du savoir nager.

I – Tarifs aux individuels

	Entrées				
	Tarifs actuels Résidants Hors Bordeaux	Nouveaux tarifs Résidants Hors Bordeaux		Tarifs actuels Résidants bordelais	Nouveaux tarifs Résidants
PLEIN TARIF					
Entée unique	4, 20 €	4,30 €		3 €	3,05 €
Abonnement 10 entrées, (Public et séances d'aquagym organisées par les Clubs, Comités d'Entreprise)	31 €	31,60 €		20 €	20,40 €
TARIF REDUIT *					
Entrée unique	3, 10 €	3,15 €		1, 80 €	1,85 €
Abonnement 10 entrées (Public et séances de 3/6 ans organisées par les Clubs)	22 €	22,50 €		15 €	15,30 €
<i>* Jeunes jusqu'à 25 ans et personnes âgées de + de 60 ans / Etudiants sur présentation de la Carte Etudiants / Handicapés sur présentation de la carte d'invalidité / Rmistes, chômeurs sur présentation de justificatifs</i>					
TARIF FAMILLE					
3 membres de la même famille	6 €	6 €		3 €	3 €
par personne supplémentaire	2 €	2 €		1€	1€
Personnel Municipal	1 €				

	Leçons et activités				
	Tarifs actuels Résidants Hors Bordeaux	Nouveaux tarifs Résidants Hors Bordeaux		Tarifs actuels Résidants bordelais	Nouveaux tarifs Résidants
LEÇONS DE NATATION					
Leçon unique	9, 50 €	9,70 €		6, 50 €	6,60 €
Abonnement trimestre	80 €	81,60 €		56, 50 €	57,60 €
Minis stages	45 €	45,90 €		30 €	30,60 €
ACTIVITES AQUAGYM et 3/6 ANS					
Séance unique	11€	11,20 €		7, 50 €	7,75 €
Abonnement trimestre	100 €	102 €		70 €	71,40 €

Ecole Municipale de natation *				
inscription via l'école	gratuité	gratuité		
inscription individuelle - le trimestre	10 €	10 €		

II – Utilisation par les scolaires

1°/ Gratuité pour l'ensemble des établissements bordelais d'enseignement public et privé sous contrat d'association.

2°/ Autres établissements (IMP, ITEP, écoles, collèges et lycées situés hors Bordeaux...) : tarif par élève

Tarif actuel : 1, 30€

Nouveau tarif : 1, 33€

III – Stages, examens et entraînements

1°/ Stages sportifs organisés par les Comités

Ligne d'eau à l'heure :

	Tarifs Actuels	Nouveaux Tarifs
Bassin de 50 m	16 €	16,30 €
Bassin de 25 m	9 €	9,20 €
Bassin ludique et/ou d'apprentissage	40€ (20 € la moitié)	40,80 € (20,40€ la moitié)

2°/ Stages, entraînements et examens organisés par les Associations ou Clubs non Bordelais, FNMNS, FMNS, DFCI, Services Incendie et Sécurité, de police et de l'armée hors CUB,

ainsi que les stages et examens des Services Incendie et Sécurité, de police et de l'armée de la CUB :

Paiement du droit d'entrée pour les participants et application du tarif forfaitaire suivant :

Ligne d'eau à l'heure :

	Tarifs Actuels	Nouveaux Tarifs
Bassin de 50 m	23 €	23,50 €
Bassin de 25 m	12 €	12,25 €
Bassin ludique et/ou d'apprentissage	60 € (30 € la moitié)	61,20 € (30,60 € la moitié)

3°/ Stages et examens organisés par des Associations ou Clubs Bordelais (affiliés à une fédération délégataire) : gratuité

4°/ Entraînements des Clubs Bordelais Bordelais (affiliés à une fédération délégataire) et des services incendie et sécurité, de police et de l'armée de la CUB:

Entrée gratuite sauf :

- pour la plongée sous-marine (application du tarif spécifique par plongeur).

Tarif actuel : 1, 30 €

Nouveau tarif : 1, 33 €

- pour les cours d'aquagym (application du tarif individuel résidant bordelais sur la base de l'abonnement):

Tarif actuel : 2 €

Nouveau tarif : 2,04 €

- pour les cours de 3/6 ans (application du tarif individuel résidant bordelais sur la base de l'abonnement):

Tarif actuel : 1, 50 €

Nouveau tarif : 1, 53 €

IV – Compétitions sportives

1°/ Lorsqu'elles sont organisées par les Clubs Bordelais (affiliés à une fédération délégataire) , l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL :

gratuité lors des manifestations sans entrée payante et, dans le cas contraire, la location fixée à 2% de la recette spectateurs, déduction faite des taxes.

2°/ Lorsqu'elles sont organisées par d'autres instances (Fédération, Ligues, Comités, Associations et Clubs non Bordelais...) : location suivant tarifs ci-dessous.

Bassin de 50 M		
Par demi-journée	Tarifs Actuels	Nouveaux Tarifs
Sans chronométrage électronique	117 €	119,35 €
Avec chronométrage électronique	219 €	223,40 €

Bassin de 25 M		
Par demi-journée	Tarifs Actuels	Nouveaux Tarifs
Sans chrono électronique	68 €	69,40 €
Avec chrono électronique	179 €	182,60 €

En cas d'entrées payantes, ce tarif sera augmenté d'un prélèvement de 4% sur la recette spectateurs, déduction faite des taxes.

Je vous demande donc Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les différentes dispositions tarifaires ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à les appliquer à partir du 1^{er} septembre 2010.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 juillet 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire

